

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 816

présenté par
M. Pont

ARTICLE 5

À l'alinéa 24, substituer aux mots :

« au titre de »,

les mots :

« mentionnées à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.